



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet de rehabilitation du site universitaire Nord pour le campus de sciences medicales et paramedicales (PARAMED).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE

Raison sociale

etablissement public national

N° SIRET

13001533200013

Type de société (SA, SCI...)

Établissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BERTON

Prénom(s)

Eric

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est localisé au Nord de Marseille, dans le 15^e arrondissement, au sein du quartier de Notre-Dame-Limite au pied de l'hôpital Nord, sur deux parcelles d'une maîtrise foncière de 61 748,8 m².

Dans la continuité des programmes de construction et de rénovation déjà engagés et de la réflexion sur le campus nord de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales, Aix Marseille Université lance la seconde phase de reconstruction du site Nord, dite "Paramed", opération qui consiste en un regroupement de l'ensemble des formations médicales et paramédicales par la construction d'un bâtiment de formation (Paramed 1) d'un bâtiment dédié à la vie de campus (Paramed 2) et d'une passerelle rendant le site accessible aux personnes à mobilité réduite. La passerelle raccorde le boulevard Pierre Dramard au RDC d'un bâtiment existant (Tripode). Dans le cadre de cette mise en accessibilité, deux toitures du bâtiment Tripode seront démolies.

L'opération Paramed, d'une surface de plancher de 10 065 m² accueillera environ 2 157 personnes (236 personnels administratifs et enseignants environ et 1 921 étudiants environ).

4.2 Objectifs du projet

L'université porte un projet ambitieux de reconfiguration complète du site Santé Nord en lien avec l'universitarisation de formations paramédicales et ses ambitions environnementales.

L'objectif est la reconstruction d'un campus moderne, adapté aux besoins des étudiants et des enseignants-chercheurs et empreint des sujets tels que la qualité de vie, la transition écologique et la réduction des impacts environnementaux.

L'objectif pour Aix Marseille Université est de faire émerger un campus dédié aux formations paramédicales et d'y déployer des espaces permettant des transversalités entre les formations en santé, et ce, au plus tôt des apprentissages, afin de permettre les synergies utiles à la prise en charge des patients.

Le centre de formation médicales et paramédicales Paramed regroupera l'école de sciences et de réadaptation (orthophonie, orthoptie, ergothérapie, masso-kinesithérapie, pédicurie-podologie, et audioprothésiste), l'école des sciences de l'infirmière, l'école de maïeutique et une clinique podologie accueillant du public. Le projet veut porter, à travers ses choix, une architecture qui inspire une philosophie du soin, un esprit d'école que puisse vivre et

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consistent en l'aménagement d'une passerelle piétonne (structure mixte acier/béton) entre le boulevard Pierre Dramard et le bâtiment G existant (tripode), de deux bâtiments en R+3 (Paramed 1) et R+1 (Paramed 2) en structure mixte bois-béton. Les bâtiments existants du site seront maintenus en exploitation.

Les travaux respecteront une "Charte Chantier à Faibles Nuisances". Cette charte sera donc un document contractuel, signée par les entreprises, que les différentes parties s'engagent à respecter. Cette charte intègre les aspects de gestion de l'énergie, des déchets, des nuisances visuelles, vibratoires, acoustiques ou encore la propreté du chantier et de ses abords, dont la voie publique.

Le chantier prévisionnel est de 27 mois.

L'AMU exige de la part de l'équipe MOE l'atteinte d'objectifs en matière de développement durable (confort d'usage, démarche haute performance environnementale, performance énergétique...). L'atteinte de ces objectifs passe par la conformité des matériaux, produits et composants livrés avec les prescriptions de qualité environnementale du projet ainsi que par la définition d'un plan de gestion de déchets sur le chantier et ses abords. Le contrôle du respect de l'application de ce plan de gestion et du respect de la réglementation relative aux émergences sonores des appareils de chantier sera le rôle du Responsable Environnement Chantier, présent quotidiennement sur site.

Dans le cadre de la certification HQE Aménagement, le projet Paramed vise à participer au

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les bâtiments sont prévus et dimensionnés pour accueillir 2 157 personnes. Ils sont conçus pour répondre aux enjeux de flexibilité d'exploitation avec une conception technique pouvant répondre au cloisonnement ou decloisonnement selon la vie du bâtiment.

Le bâtiment Paramed 1 a prévu d'accueillir les formations suivantes : orthophonie, orthoptie, ergothérapie, masso-kinesithérapie, pédicurie-podologie et audioprothésiste, l'école infirmière et une école de maïeutique. Au RDC, il est conçu la clinique podologique permettant l'accueil pour des soins.

Un parking dédié à la clinique avec 20 places de stationnement est prévu pour le public.

Des places de stationnement existantes (139 places) pour le personnel est inchangé.

Le parking sud est agrandi pour les étudiants, avec une capacité de 225 places (création de 75 places supplémentaires).

Des places de stationnement vélo (85 places) et deux roues motorisées (40 places) sont également prévues.

La conception a prévu une étude sur le réemploi des matériaux, ainsi que l'usage de matériaux de construction à faible impact environnemental.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

PC pour les bâtiments Paramed 1 et 2 et la passerelle piétonne, valant Permis de Démolir pour la démolition partielle du bâtiment G (tripode), environ 125 m² de toiture et des annexes (locaux techniques), environ 120 m² au sud de la parcelle.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de plancher prévue Places de parking créées	(10 065, m2) (135, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche de l'aire d'étude est à 1,2 km à l'est. Il s'agit de la ZNIEFF II "Chaîne de l'Etoile" (930020449).
En zone de montagne ?	☐	☒	aucune
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'APB le plus proche de la zone d'étude est localisé à environ 3,2 km à l'ouest. Il s'agit du site "Clos de Bourgogne" (FR3800847).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Marseille est une commune soumise à la loi Littoral. Elle prévoit une bande de protection de 100 mètres sur le littoral. La zone d'étude est à bien plus de 100 mètres du littoral. Le projet n'est donc pas soumis à la loi Littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé au sein d'un parc national. Le plus proche est celui des Calanques à 9,2 km à l'est (aire d'adhésion). Les réserves naturelles nationales et régionales les plus proches sont à plus de 30 km du projet. Le parc naturel régional le plus proche est celui de la Sainte-Baume, à plus de 20 km.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE 4eme echeance, approuve par arrete prefectoral le 18 juillet 2024.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet ne se trouve dans aucun bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, ni dans le perimetre d'un monument historique ou ses abords ni dans un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est couverte par un PPRI pour le cours d'eau des Aygalades, approuve le 21 juin 2019. Le projet n'est pas concerne par le zonage reglementaire. Elle est couverte par un PPR RGA approuve le 27 juin 2012 et la
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI des Aygalades, 21 juin 2019 PPRGA, 27 juin 2012 PPRIF, 22 mai 2018
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	La zone d'etude se trouve a proximite de l'Hopital Nord, pour lequel un site pollue ou potentiellement pollue est identifie. La zone d'etude ne parait pas avoir ete potentiellement polluee.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet ne se trouve dans aucune zone de repartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le Canal de Marseille traverse en souterrain le site d'ouest en est. Il fournit l'eau destinee a la consommation humaine a 70 % de la commune. Le canal est greve de perimetre de protection : - PPI : le Canal - PPRR : protection de 10 m de part et d'autre du Canal PPRS : protection de 10 m de part et d'autre du PPRR
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit n'est recense autour du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet se trouve a environ 1,5 km a l'ouest du site Natura 2000 "Chaîne de l'Etoile - Massif du Garlaban" (FR9301603), sous la directive Habitats Faune Flore
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe n'est recense autour du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le site sera raccorde au reseau d'eau potable existant de la commune pour l'alimentation en eau potable. Les eaux pluviales seront collectees et reutilisees pour les sanitaires. Les eaux usees seront raccordees au reseau communal existant. Deux retentions d'eau pluviales seront amenees pour "
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Non
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le volume de deblais est estime a 13 831m3 et le volume de remblais a 367 m3. Le bilan est donc excedentaire en deblais de 13 464 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	BPA : ciment / beton du socle (niveaux superieurs en ossatures bois)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est raccorde au reseau existant : eau potable, eaux usees, eaux pluviales collectees par des noues
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Une etude faune/flore a ete realisee en 2022 dans le cadre de la construction du batiment SIMMAR. Aucune espece protegee ou remarquable n'a ete rencontree. Le canal de Marseille est considere comme une continuite ecologique. Le projet n'a pas vocation a modifier le canal.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est present au sein du projet. Le plus proche est a 1,3 km et il s'agit de la ZSC "Chaine de l'Etoile - Massif du Garlaban". Compte tenu de son éloignement, aucun impact n'est avere sur un habitat ou sur un espece. De plus, aucune espece protegee ou remarquable n'a ete repertoriee sur la zone d'etude au cours des etudes faune/flore.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non le site etait deja dedie aux activites universitaires.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	L'ICPE la plus proche est localisee a environ 400 m de la zone d'etude et est en fin d'exploitation. Le projet est localise a proximite de l'autoroute A7 transportant des marchandises dangereuses ainsi qu'a 315 m d'une canalisation de gaz naturel GRTGaz. Le projet n'est pas de nature a porter atteinte aux risques de transport de marchandises dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet se trouve sur des zones affectees par le risque de retrait et gonflement des sols argileux en zone B2 et B3 correspondant a des zones faiblement a moyennement exposees a ce risque. Le PPR indique que des etudes geotechniques devront etre realisees en amont de la phase chantier. Le projet se trouve sur une zone sismique de niveau 2
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les impacts sanitaires sont faibles a nuls en phase chantier. Seul le risque de pollution accidentelle du sol et des eaux reside.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des risques sanitaires. L'organisation du chantier et une surveillance seront prevues afin d'eviter ce risque.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, le projet entrainera une augmentation du trafic notamment sur le boulevard Pierre Dramard et sur l'autoroute A7, voies permettant l'accès au site et au chantier. En phase d'exploitation, le projet engendrera une augmentation des effectifs sur le site (de 800 a 3 500 personnes environ). ~~Le nombre de places de stationnement sera augmenté de~~
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Durant la phase chantier, le projet sera source de bruit, et pourra gener les etudiants et les habitations alentours en periode diurne. En phase exploitation, le bruit sera ~~similaire a la situation actuelle~~
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet se trouve a proximite de l'autoroute A7 et du boulevard Pierre Dramard, fortement passants. La plantation d'arbres et l'eloignement des salles de classe ~~reduiront les nuisances sonores~~
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	En phase construction, le projet engendrera des odeurs liees aux emissions des vehicules de chantier.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	De tres faibles nuisances olfactives sont attendues, notamment liees au restaurant universitaire lors de la phase exploitation.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Lors de la phase chantier, la circulation des vehicules et les travaux de fondations sont susceptibles de generer des vibrations temporaires et en periode diurne.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Les vibrations seront similaires a la situation actuelle liees au trafic de l'autoroute A7 et les voies alentours.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	En phase construction, le projet ne devrait pas engendrer des emissions lumineuses. les travaux s'effectueront en journee, aux heures de travail reglementaires.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le site est borde par des rues et par l'Hopital Nord, espaces eclaires. Le projet prevoit l'eclairage des parkings et cheminement pietons. La situation sera similaire a ~~l'actuel~~
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase de chantier, le projet engendrera des emissions de gaz a effet de serre en lien avec les deplacements des engins de chantier sur site. Ces emissions seront temporaires, sur les 30 mois de chantier. En phase exploitation, le projet aura des rejets dans l'air similaires a la situation actuelle. Le projet prevoit neanmoins des aménagements pietons et cyclables, ~~permettant de reduire l'usage des vehicules emetteurs de~~
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Seul un risque de pollution accidentelle des sols et eaux sur le site en phase travaux est envisageable. Des kits anti-pollution seront mis a disposition aux ouvriers du ~~chantier~~
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les activités en présence dans le futur projet Paramed n'engendreront pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets produits seront similaires à la situation actuelle et seront évacués par les filières existantes. Des DASRI seront également produits, en lien avec les activités de la clinique podologique.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Une ZPPA est identifiée sur une parcelle au nord ouest du projet, au-delà de l'autoroute A7. En cas de découvertes fortuites de vestiges, la DRAC en sera informée. Le Canal de Marseille sera préservé. Le projet prévoit la plantation d'arbres (237 arbres au total) composés d'essences végétales locales et diversifiées (fruitiers, graminées, vivaces à fleurs) permettant la création d'habitats diversifiés pour la faune et la flore. Les
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'a pas vocation à modifier les activités humaines. Le site, en l'état actuel, est à vocation universitaire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet est soumis à la réglementation thermique RT2012. Par anticipation de la RE2020, le niveau E3 C1 du label E+C- est exigé par le programme, ainsi que le respect du seuil 2028 de la RE2020 pour les parties concernées.

Le programme demande également une part de réemploi dans la construction neuve, pour trois composants au moins.

Le coefficient de pleine terre minimal est de 35%, le CBS de 0,4.

Le projet fait l'objet d'une démarche de certification HQE Aménagement.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Impact carbone maîtrisé : techniques constructives bas carbone, structures bois, isolants biosources, réemploi.

Gestion de l'énergie performante : production autonome par pompe à chaleur (faibles émissions de GES), production photovoltaïque sur toiture.

Mise en œuvre de protections solaires extérieures, fixes, intrinsèques au bâti, ne nécessitant aucune intervention des utilisateurs, afin de garantir une maîtrise des apports solaires, permettant de diminuer les besoins en rafraîchissement.

Création de 85 emplacements vélo pour inciter aux modes actifs.

Création d'une passerelle reliant le site au parvis extérieur, face aux arrêts de bus.

Amenagement paysager qualitatif : réduction des îlots de chaleur, plantation d'essences locales adaptées au climat, préservation des arbres existants.

Mise en place d'une Charte de Chantier à Faibles Nuisances.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En phase de travaux, le projet engendrera inévitablement des genes temporaires pour les entreprises et habitations alentours. Des mesures sont prises pour les réduire via la Charte Chantier à Faibles Nuisances. En phase d'exploitation, le projet s'intégrera dans son environnement sur les plans économiques, programmatiques et paysagers et ne générera pas d'impact significatif sur l'environnement.

Grace aux mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre en faveur de la biodiversité, le projet présente des impacts résiduels très faibles ou négligeables sur la biodiversité. La mise en œuvre de mesures de réduction des impacts, en phase chantier (limitation des émissions, plan de circulation, horaires de chantier) et en phase d'exploitation permettront d'obtenir des impacts

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BERTON

Prénom Eric

Qualité du signataire	President
-----------------------	-----------

À Marseille

Fait le 31-03-2025

Signature du (des) demandeur(s)